

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Avril 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 27 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 33 Pour : 24 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 9	L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Avril 2018 Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL. Absents : Bruno PENASA, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Alain GOYARD. Madame Paulette LENORMAND est désignée secrétaire de séance
N° CC 90/2018	

OBJET : ENVIRONNEMENT – Acquisition de terrains en vue de la construction d'une déchèterie neuve à Frangy.

Vu le rapport n°UT7374-D1-14-614 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en date du 17 septembre 2014,

Vu la délib n° CC 80/2018 en date du 10 avril 2018 portant construction d'une déchèterie neuve sur la commune de Frangy.

Considérant que le rapport de la DREAL en date du 17 septembre 2014 relève de nombreux points justifiant la publication d'un arrêté de mise en demeure.

Considérant que la déchèterie de Frangy sera réalisée sur des parcelles appartenant à un propriétaire privé et que la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR) doit acquérir ces parcelles.

Le Président informe que la CCUR doit acquérir des parcelles sises dans la commune de Frangy et que celles-ci constituent un tènement de 26 980 m². Il indique que ces parcelles sont les suivantes, toutes en section B à Frangy, sous les numéros 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560 et 561.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de ces parcelles en vue de la construction d'une déchèterie neuve à Frangy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.